Syndical mixte du bassin versant Tarn-amont

République française

Département de l'Aveyron Département du Gard Département de la Lozère

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2025_030 Charte du Réseau Aveyron Environnement

Le deux octobre deux mille vingt-cinq, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Gilbert FAUCHER.

<u>Étaient présents</u>: Jean-Michel ARNAL, Christine BEDEL, Esther CHUREAU, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Patrick PES

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Patrick SALSON

Date-de convocation : 26 septembre 2025

Délégués du comité syndi	cal	·
En exercice : 23	Présents: 12	Pouvoirs: 0
Résultat du vote		
Pour: 11	Contre: 0	Abstention: 1

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment ses compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier, animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi que sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi),

Vu l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont,

Vu la disposition B1.3 du sous-objectif « Sensibiliser tous les publics aux enjeux liés à l'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que des programmes d'interventions sur l'eau et les milieux aquatiques soient développés en partenariat avec l'Éducation nationale à destination des enfants du territoire,

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE_2023_018 du 11 mai 2023 relative à la validation du PAPI complet du Tarn-amont dont l'action 1.2 « Poursuite des démarches de sensibilisation en milieu scolaire sur la problématique des inondations et le fonctionnement des milieux aquatiques », le commission inondation de bassin Adour-Garonne et l'avis de labellisation en date du 3 octobre 2023, et le courrier de M. Le Préfet, coordonnateur de Bassin du 17 novembre 2023,

Considérant la mission de sensibilisation portée par le syndicat Tarn-amont depuis 2018 notamment auprès des publics scolaires,

Date de transmission de l'acte: 02/10/2025 Date de reception de l'AR: 02/10/2025 048-200080547-DE_2025_030-DE A G E D I Considérant, le Réseau Aveyron Environnement rassemble et fédère des acteurs (associations, entreprises, collectivités, établissements publics, services de l'État, mutuelles, personnes individuelles, etc.) qui se reconnaissent dans des valeurs communes et portent des actions autour de l'éducation à l'environnement et de la transition écologique en Aveyron.

Par délégation du Président, le 1er Vice-Président présente les missions et objectifs du Réseau Aveyron Environnement :

- Animer et faire vivre le réseau : asseoir un modèle d'organisation et de gouvernance, favoriser la communication interne, organiser des temps d'accueil, d'échanges et d'interconnaissance.
- Mutualiser et transmettre les ressources et les expériences : recenser les compétences, forces et moyens, susciter l'échange d'informations et de pratiques, accompagner la montée en compétences des membres du réseau.
- Agir et expérimenter ensemble: explorer et tester de nouveaux outils et pratiques d'animation.
- Sensibiliser et mobiliser tous les publics : promouvoir des pratiques écologiques, développer des actions collectives.
- Représenter le réseau : participer à des dynamiques de territoires, du niveau local au niveau régional.
- Valoriser et communiquer: promouvoir les actions et les initiatives des acteurs et du réseau, notamment sur le site portail (https://www.aveyron-environnement.com).

Par délégation du Président, le 1er Vice-Président indique ce qu'implique la signature de la charte : Les structures et les particuliers qui s'associent au réseau s'engagent à :

- Participer, partager et adhérer à la raison d'être du réseau : « Agir ensemble en faveur de la transformation écologique et sociale ».
- Respecter les cinq valeurs communes établies collectivement : convivialité respect coopération cohérence équité.
- Respecter autrui dans leurs comportements, pratiques, paroles et écrits au sein et/au nom du réseau, sans distinction d'origine, d'ethnie, d'orientation sexuelle, d'identité de genre, ou de religion ou de tout autre critère prévu par l'article 225-1 du code pénal.
- Respecter l'état actuel des connaissances scientifiques.

Et selon leurs moyens à:

- Contribuer en tant qu'acteur à alimenter le site portail régulièrement (fiche identité, évènements, lettre d'information trimestrielle).
- Valoriser et promouvoir le réseau en faisant circuler les informations du réseau et en rendant visible ses actions dans les territoires, et/ou auprès de ses partenaires
- Participer à au moins un temps collectif par an : journée réseau, session d'acteurs, action commune.
- Contribuer à la mutualisation des ressources et des compétences.

Le comité syndical, après avoir délibéré, avec 11 voix pour et 1 abstention,

S'engage à participer au réseau et à promouvoir les valeurs et missions inscrites dans la charte,

Autorise le président à signer la charte du Réseau Aveyron Environnement ci-annexée.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjouls, les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

> Date de transmission de l'acte: 02/10/2025 Date de reception de l'AR: 02/10/2025 048-200080547-DE_2025_030-DE A G E D I

Pour le Président empêché, Le 1er Vice-Président, Gilbert FAUCHER

Le Secrétaire de séance, Patrick SALSON

TARN SAMONT S

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le <u>02/40</u>/20<u>25</u> et publié ou notifié le <u>04/40</u>/20<u>25</u>

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

• informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 02/10/2025 Date de reception de l'AR: 02/10/2025 048-200080547-DE_2025_030-DE

AGEDI

CHARTE DU RÉSEAU DES ACTEURS DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE L'AVEYRON

"Agir ensemble en faveur de la transformation écologique et sociale"

1. PRÉAMBULE ET INTENTION

Le réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement et de la transition écologique de l'Aveyron, amorcé en 2021, rassemble des associations, entreprises, collectivités, établissements publics, services de l'Etat, mutuelles, personnes individuelles ou toute structure du département partageant les valeurs détaillées dans ce document. Notre réseau se base sur des temps d'interconnaissance, des moments d'échanges, des actions de sensibilisation, de formation, d'accompagnement de démarches citoyennes et collectives, afin d'agir ensemble en faveur de la transformation écologique et sociale.

Le champ d'actions du réseau se déploie sur tout le territoire aveyronnais. Cette charte, élaborée collectivement, présente les engagements respectifs entre les différents membres du réseau. Elle est évolutive et non exhaustive. Toutes les structures et personnes signataires s'engagent à participer au réseau et à promouvoir les valeurs et missions inscrites dans la charte.

2. NOS VALEURS DE RÉFÉRENCE

A l'image de l'écologie, qui définit l'ensemble des êtres vivants, de leur milieu de vie et des relations qu'ils entretiennent, le réseau-forme-un-écosystème.

L'ensemble des actions, missions et objectifs du réseau s'appuient sur cinq valeurs :

Convivialité : Plaisir partagé d'être et de faire ensemble.

Respect : Considération bienveillante de l'autre et du vivant.

Coopération: Faire ensemble pour un même objectif commun.

Cohérence: Mettre en adéquation nos actions et nos valeurs pour un objectif commun.

Équité : Donner selon ses capacités et recevoir selon ses besoins.

3. NOS MISSIONS ET OBJECTIFS

Dans une démarche participative et dynamique, les missions et objectifs du réseau sont :

- Animer et faire vivre le réseau : asseoir un modèle d'organisation et de gouvernance, favoriser la communication interne, organiser des temps d'accueil, d'échanges et d'interconnaissance.
- Mutualiser et transmettre les ressources et les expériences : recenser les compétences, forces et moyens, susciter l'échange d'informations et de pratiques, accompagner la montée en compétences des membres du réseau.
- Agir et expérimenter ensemble : explorer et tester de nouveaux outils et pratiques d'animation.
- Sensibiliser et mobiliser tous les publics : promouvoir des pratiques écologiques, développer des actions collectives.
- Représenter le réseau : participer à des dynamiques de territoires, du niveau local au niveau régional.
- Valoriser et communiquer : promouvoir les actions et les initiatives des acteurs et du réseau, notamment sur le site portail (https://www.aveyron-environnement.com).

4. ENGAGEMENTS ET IMPLICATIONS

Les structures et les particuliers qui s'associent au réseau s'engagent à :

- Participer, partager et adhérer à la raison d'être du réseau : "Agir ensemble en faveur de la transformation écologique et sociale".
- Respecter les cinq valeurs communes établies collective ment de convivialité convivalité conviva

048-200080547-DE_2025_030-DE

AGEDI

- Respecter autrui dans leurs comportements, pratiques, paroles et écrits au sein et/au nom du réseau, sans distinction d'origine, d'ethnie, d'orientation sexuelle, d'identité de genre, ou de religion ou de tout autre critère prévu par l'article 225-1 du code pénal.
- Respecter l'état actuel des connaissances scientifiques.

Et selon leurs moyens à :

- Contribuer en tant qu'acteur à alimenter le site portail régulièrement (fiche identité, évènements, lettre d'information trimestrielle).
- Valoriser et promouvoir le réseau en faisant circuler les informations du réseau et en rendant visible ses actions dans les territoires, et/ou auprès de ses partenaires
- Participer à au moins un temps collectif par an : journée réseau, session d'acteurs, action commune.
- Contribuer à la mutualisation des ressources et des compétences.

FONCTIONNEMENT, ACTIONS et VIE DU RÉSEAU

La diversité des membres du réseau est une réelle plus-value pour sa finalité. Les personnes et structures sont souveraines, indépendantes et responsables de la dynamique du réseau et le font vivre par leur esprit d'initiatives. Chacun et chacune peut y affirmer sa liberté d'expression. Le fonctionnement du réseau s'articule autour d'un groupe cœur, de groupes projets et de plusieurs évènements qui contribuent à faire vivre le réseau et le structurer. Le rôle de facilitateur du réseau est porté par le CPIE du Rouergue. cpie-rouergue.rodez@wanadoo.fr

> Le GROUPE CŒUR a une vision globale et stratégique. Il se réunit régulièrement pour impulser la dynamique de réseau. Ses membres s'engagent sur deux années à assurer sa coordination et à être garants du respect de la charte. Le groupe cœur accompagne les différents groupes projets et organise la "Journée réseau". Il constitue également l'interface avec les institutions.

Les groupes projets évoluent suivant les dynamiques d'actions et les membres s'y engagent au moins pour un an.

- > Le GROUPE COMMUNICATION facilité et organise la transmission des informations du réseau en interne et en externe, notamment via le site portail "Aveyron Environnement" qui recense les événements, les ressources, l'annuaire des acteurs... et promeut leurs actions grâce à une lettre d'information trimestrielle.
- > Le GROUPE SESSION D'ACTEURS organise des journées d'approfondissement d'une thématique afin de favoriser l'interconnaissance entre les acteurs et les projets, d'améliorer les connaissances, de monter en compétences, ainsi que de partager des outils et des pratiques. Ses membres recueillent les besoins du réseau et actent le choix des thèmes.
- > Le GROUPE ACTION COMMUNE coordonne l'action collective du réseau. Cette action co-construite sollicite plusieurs structures et partenariats qui permettent de rendre visible le réseau auprès d'un public large.

La **journée réseau** a lieu une fois par an, elle permet de faire le bilan des actions engagées pendant l'année écoulée avec les différents groupes projets et de travailler sur les prochaines actions. C'est aussi un moment pour faire connaître le réseau, ses membres, les acteurs entre eux et s'engager dans les groupes projet.

La signature de cette charte engage ses membres à la mettre en œuvre.

Sans date limite, chacun, chacune est libre de se détacher de la charte.

La structure adhérente : Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont Représentée par : Serge Védrines

Date et lieu: 09/09/2025

Signatures accompagnées de la mention « Lue et approuvée »

"Lu et approuvé"

Date de transmission de l'acte: 02/10/2025 Date de reception de l'AR: 02/10/2025 048-200080547-DE_2025_030-DE A G E D I